

DELEN

PRIVATE BANK

Delen Private Bank a modifié son Règlement Général des opérations (ci-après : “Règlement Général”) le 21 janvier 2024. Vous pouvez consulter la version actuelle du Règlement Général via <https://www.delen.bank/fr-be/information-juridiques>. La version modifiée entrera en vigueur à partir du 21 mars 2025.

La modification du Règlement Général est liée à la réforme du droit de la responsabilité extracontractuelle (livre 6 du Code civil). À la page suivante, vous trouverez une référence à la disposition modifiée du Règlement Général.

Pour toute question supplémentaire concernant cette modification, veuillez contacter votre gestionnaire.

Delen Private Bank

1. Responsabilité de la Banque

Le régime légal en matière de responsabilité extracontractuelle n'est pas applicable dans la relation entre le client et la Banque. Cela s'applique également à tout mandataire agissant au nom de la Banque dans le cadre de l'exécution de l'accord entre le client et la Banque.

⇒ *Vous trouverez la disposition pertinente à l'article 4.6.3 de la Partie 1.*